

attristent l'Eglise ; ils ne peuvent rien contre elle, et, à leur manière, ils fournissent des preuves de sa divinité.

A l'heure présente, le devoir qui nous incombe est celui de la prière et de la réparation. Les vrais enfants de l'Eglise ressentiront la douleur de leur mère et y prendront une large part. Ce n'est pas une malheureuse défection qui ébranlera leur foi ; ils étoufferont les scandales au lieu de les rendre plus retentissants par des discours ou des écrits, et, comme quelques soit disant catholiques l'ont osé faire, ils ne rendront pas responsable des écarts d'un seul, tout un corps où les fautes sont possibles, sans doute, mais où, grâce à Dieu — c'est le peuple qui l'a proclamé souvent — règne le zèle des âmes, le dévouement, l'amour et le respect du devoir.

L'ENSEIGNEMENT ET LE CONTROLE RELIGIEUX

On a dit dernièrement que le clergé prétendait au contrôle absolu de toutes les branches de l'instruction, dans notre province. Et comme argument à cette prétention, l'on a opposé l'impossibilité où il est d'*enseigner* toutes les sciences qu'il prétend *contrôler*.

Le clergé, à-t-on dit, veut-il contrôler l'enseignement du droit et de la médecine ? Mais qui donc dans ses rangs va-t-il prendre pour professeurs ? Veut-il contrôler l'enseignement des arts mécaniques ? Mais où sont les ingénieurs civils, les mécaniciens et les chimistes dans ses rangs ? Et la science du commerce, de la finance, etc., etc. ? Pourtant c'est justement tout cela que vise le clergé, et c'est là qu'est son grand péché.

On fait ici, qu'on nous permette de le dire, une confusion manifeste : on combat le contrôle avec un argument tiré de l'impossibilité de l'enseignement. Or, *enseigner* soi-même et *contrôler* l'enseignement des autres sont deux choses parfaitement distinctes.

Remarquez que nous n'examinons pas ici la question de la valeur respective de l'enseignement des sciences profanes donné par des ecclésiastiques ou par des laïques, également versés dans ces études et justifiant d'une égale compétence.